



QUESTION ORALE

(Séance du jeudi 28 novembre 2019)

Madame Sylviane TEROOATEA

à

Monsieur Edouard FRITCH

Président en charge de l'égalité des territoires et des relations internationales

Monsieur le Président,

Actuellement, une injustice existe entre les communes sous concession EDT / ENGIE et celles en régie communale.

En effet, la péréquation est actuellement mise en place sur les concessions EDT (entre Tahiti Nord et les îles) du fait qu'EDT bénéficie de coûts de production sur Tahiti Nord (hydroélectrique et consommation de fuel) moins cher que le gasoil consommé dans les centrales des îles.

De plus, les communes dont la concession arrive à échéance en 2020 attendent aussi ce texte pour la mise en place d'une concurrence loyale afin de renouveler leur DSP.

Je demande donc au gouvernement d'associer dès maintenant, les communes à l'élaboration de ce texte sur la péréquation, d'en connaître les modalités de calcul et que l'ensemble des communes puisse en bénéficier.

Je vous remercie.

Sylviane TEROOATEA
Représentante du groupe Tahoeraa Huiraatira
à l'assemblée de la Polynésie française